

DEMANDE DE COUPER LES BRANCHES DES ARBRES VOISINS DÉPASSANT LA LIMITE SÉPARATIVE

Modèle de lettre donné à titre indicatif, destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL du Tarn.

Référence : Article 673 du Code civil

Coordonnées propriétaire

Coordonnées voisin

A

Le

Lettre recommandée avec accusé réception

Objet :

Demande de coupe de branches

Madame, Monsieur,

Nous vous informons, par la présente, que les branches de vos arbres dépassent la limite séparative de votre propriété, ce qui nous occasionne divers désagréments.

Nous n'avons légalement pas le droit de procéder à la coupe de ces dernières aussi, nous vous demandons de bien vouloir les couper, dans les meilleurs délais à compter de la réception de la présente lettre.

Vous remerciant de votre compréhension et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signature

ATTENTION : si ce sont les racines des arbres ou des ronces qui dépassent la limite de propriété, elles peuvent être coupées en limite séparative (contrairement aux branches). Dans ce cas, le voisin ne peut être contraint de le faire. Si ces racines occasionnent un préjudice, une action en responsabilité peut être envisagée sur le fondement de la responsabilité du fait des choses dont on a la garde (Code civil : art 1384).
